

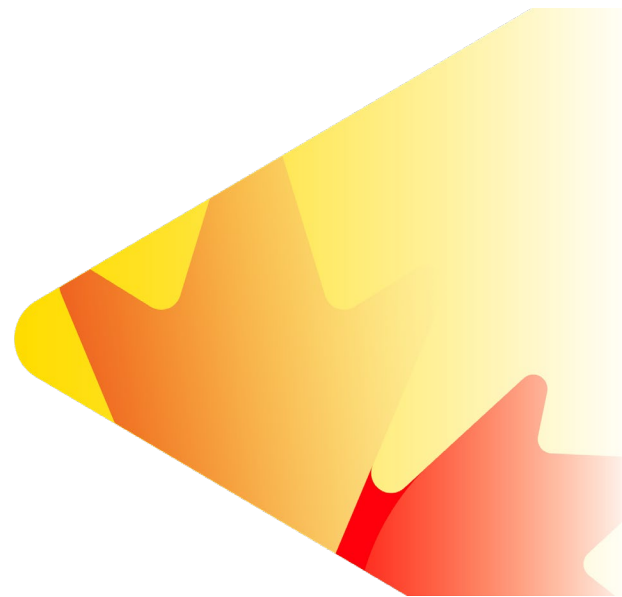
Programme de promotion Volet Admission générale

Pour les festivals qui se déroulent entre le 1^{er} avril 2022 et le 30 juin 2022

Aperçu du formulaire de demande

Il ne s'agit pas d'un formulaire de demande officiel et vous devez utiliser Dialogue pour présenter une demande. Un téléchargement de ce document ne sera pas accepté.

Veillez vous assurer de créer votre compte Dialogue et d'y ajouter votre organisation, car ils seront nécessaires pour soumettre une demande. Vous pouvez les créer [ici](#) sur le site de Téléfilm Canada.



Aperçu du formulaire de demande

Il ne s'agit pas d'un formulaire de demande officiel et vous devez utiliser Dialogue pour présenter une demande. Un téléchargement de ce document ne sera pas accepté.

Résumé

1. Choisissez le programme « Programme de promotion - Volet admission générale »

Requérant

2. Sélectionner la société requérante (le Requérant)
Il devra être créé avant que la demande puisse être soumise. Contactez enr@telefilm.ca pour toute question à ce sujet.
3. Questions de base concernant le Requérant et le festival pour confirmer l'admissibilité de la demande
4. Langue de correspondance
Français ou Anglais
5. Question relative à la propriété et au contrôle du Requérant

Activité

6. Titre de l'Activité
Veuillez indiquer le titre du festival.
7. Année de l'édition
L'année de l'édition du festival – par exemple, pour un festival qui se tient en 2022, il fait écrire « 2022 ».
8. Numéro de l'édition
L'édition du festival – par exemple, s'il s'agit de la 3^{ème} édition du festival, il fait écrire « 3 ».
9. Description
Veuillez décrire la mission principale de votre festival, l'auditoire visé, le lieu où elle sera présentée et comment le festival fait la promotion des films et des talents canadiens. **Également, afin que Téléfilm Canada puisse déterminer l'admissibilité du festival au Fonds de réouverture ainsi que montant du complément provenant dudit Fonds, le cas échéant, veuillez également indiquer si une (des) composante(s) du festival se tiendront en personne et fournir le coût anticipé (arrondi au millier le plus proche) et le budget moyen du festival (avant la pandémie de COVID-19).**
10. Changements majeurs
Si applicable, décrire brièvement tout changement majeur survenu depuis la dernière édition du festival. Par exemple, il pourrait y avoir un changement majeur dans les cas suivants: changement dans le format de livraison, changement dans le personnel clé si les nouveaux membres du personnel clé ont une expérience moindre ou non-équivalente à celle des anciens membres; changement de date du festival si le festival est dorénavant tenu de façon concomitante à une autre activité similaire dans la même région; changement dans le marché cible; perte d'une commandite, etc.

Aperçu du formulaire de demande

Il ne s'agit pas d'un formulaire de demande officiel et vous devez utiliser Dialogue pour présenter une demande. Un téléchargement de ce document ne sera pas accepté.

11. Date de début

La date de début du festival doit commencer entre le 1^{er} avril 2022 et le 30 juin 2022.

12. Date de fin

La date de fin du festival.

13. Région de l'Activité

Région dans laquelle le festival se déroulera. Sélectionnez: Ontario, Provinces de l'Atlantique, Provinces de l'Ouest, Québec, ou Territoires du Nord-Ouest et Nunavut.

14. Ville dans laquelle le festival est présenté

15. Question relative à la mission principale du festival

La mission principale doit faire partie du mandat général, de la mission de bienfaisance et/ou de la vision du Requêteur et s'appliquer indépendamment de l'édition ou de l'année du festival. Ce mandat doit s'appliquer à tous les événements associés au festival, et non seulement à une ou quelques activités(s).

Personnes-ressources

Veillez indiquer le pronom, le nom (nom, prénom), courriel et le numéro de téléphone pour chacune des personnes ci-dessous.

Notez que les deux contacts peuvent être la même personne, mais doivent être saisis séparément.

16. Personne-ressource pour toute correspondance

17. Signataire du contrat

*Veillez noter que si le signataire du contrat de Téléfilm identifié dans Dialogue n'est pas listé dans la Déclaration de la société, une résolution du conseil d'administration identifiant le signataire autorisé devra être soumise à Téléfilm

Édition précédente

L'information indiquée plus bas devrait refléter la plus récente édition de votre Activité.

18. Année de l'édition précédente

L'année de l'édition précédente du festival – par exemple, si le festival a eu lieu pour la dernière fois en 2021, il fait écrire « 2021 ».

19. Auditoire

Si tous les films ont été projetés en ligne lors de l'édition précédente, il faut indiquer « 0 » pour la participation en personne et le nombre total pour la participation en ligne. Veillez noter que ce nombre doit être basé sur la participation confirmée et non sur les billets échangés. Si les projections comportaient un élément de diffusion, veuillez vous assurer que l'auditoire estimé est réaliste et conforme à la participation de l'année précédente, car ce chiffre peut être vérifié par Téléfilm Canada si le festival est financé.

- a. Participation en personne aux projections de films canadiens
- b. Participation en ligne (nombre d'inscriptions) aux projections de films canadiens
- c. Participation totale en personne aux projections de films, toutes catégories confondues

Aperçu du formulaire de demande

Il ne s'agit pas d'un formulaire de demande officiel et vous devez utiliser Dialogue pour présenter une demande. Un téléchargement de ce document ne sera pas accepté.

- d. Participation totale en ligne (nombre d'inscriptions) aux projections de films, toutes catégories confondues

20. Programmation

Une œuvre canadienne est une œuvre audiovisuelle qui est soit 1) certifiée par le Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens (BCPAC) à titre de « production cinématographique ou magnétoscopique canadienne »; 2) reconnue à titre de coproduction audiovisuelle régie par un traité par le ministre du Patrimoine canadien; ou 3) réalisée et produite par des Canadiens et dont les droits d'auteur appartiennent à des Canadiens. Cela inclut les longs et courts métrages.

Veillez noter qu'un ratio sera appliqué dans le calcul (2:1 pour les moyens métrages et 4:1 pour les courts métrages). Voir le Guide d'information essentielle sur la [page Web](#) du Volet Admission générale pour plus de détails et d'exemples sur ce calcul.

- a. Longs métrages canadiens
- b. Moyens métrages canadiens
- c. Courts métrages canadiens
- d. Total longs métrages
- e. Total moyens métrages
- f. Total courts métrages

- 21. Confirmation si l'édition précédente du festival a été affectée par la pandémie de COVID-19

Documents requis

La liste de tous les documents requis et les modèles applicables sont disponibles sur le [site web](#) de Téléfilm Canada. Les Requérants doivent utiliser les modèles de documents fournis. Le défaut de soumettre les documents requis pourrait entraîner le rejet de la demande.

La limite pour la taille d'un fichier est 25Mo.

- 22. Veuillez fournir les **Documents de constitution** du Requérant

Uniquement s'il y a eu un changement depuis la dernière soumission à Téléfilm Canada

- 23. Veuillez fournir la **Déclaration sur le statut canadien et les renseignements corporatifs** du Requérant

Formulaire disponible sur le [site web](#) de Téléfilm Canada

*Veillez noter que si le signataire du contrat de Téléfilm identifié dans Dialogue n'est pas listé dans la Déclaration de la société, une résolution du conseil d'administration identifiant le signataire autorisé devra être soumise à Téléfilm Canada.